

Strasbourg, 1 décembre 2020

MONEYVAL(2020)19_DEC
FR

**COMITE D'EXPERTS
SUR L'ÉVALUATION DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE
BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU
TERRORISME**

MONEYVAL

3^{ème} CONSULTATION INTERSESSIONNELLE

**via “procédure silencieuse” conformément à la Règle 6,
paragraphe 6, des Règles de procédure de MONEYVAL pour
le 5^{ème} cycle d'évaluations mutuelles**

DECISIONS ADOPTEES

I. INTRODUCTION

MONEYVAL a mené sa 3^{ème} consultation intersessionnelle entre le 23 et le 30 novembre 2020. Il a été proposé aux membres de MONEYVAL de prendre des décisions sur l'un des points énumérés ci-dessous en utilisant la "procédure silencieuse" conformément à l'article 6, paragraphe 6 des Règles de procédure de MONEYVAL pour le 5^{ème} cycle d'évaluations mutuelles. Ce document contient la liste des décisions prises à la suite de la consultation intersessionnelle.

II. DECISIONS PRISES

POINT 1 : CONDUITE D'ÉVALUATIONS MUTUELLES PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19 : APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DU GAFI

MONEYVAL(2020)30

Décision prise : adopter des modifications aux Règles de procédure pour le 5^{ème} cycle d'évaluations mutuelles en ajoutant un nouvel appendice 8

Objections : aucune objection reçue

Commentaires : aucun commentaire reçu